

Heure légale : les Français rajeunissent le 9 mars 1911 en adoptant le méridien de Greenwich

(D'après « Le Journal du dimanche », paru en 1911)

Publié / Mis à jour le DIMANCHE 27 FÉVRIER 2022, par LA RÉDACTION

Début mars 1911, Charles Nordmann, **astronome de l'Observatoire de Paris, annonçait aux Français** qu'ils allaient rajeunir de 9 minutes et 21 secondes : une loi, sur le point d'être promulguée au Journal officiel, décidait en effet que l'heure légale alors utilisée en France et en Algérie, et qui était l'heure de l'Observatoire de Paris, serait dorénavant **retardée, afin de s'aligner sur le méridien de Greenwich.**

L'origine de cette mesure, qui aurait pour effet de rajeunir un peu – au moins officiellement – tous les Français, était ainsi présentée : le soleil, dans sa course apparente de l'est à l'ouest, passe successivement au-dessus de tous les points du globe ; si l'on suppose réunis le pôle Nord et le pôle Sud par un de ces grands cercles qu'on voit sur les sphères géographiques des écoles et qu'on appelle un « méridien », il est clair qu'il sera midi en même temps pour tous les lieux, situés sur un même méridien ; midi sera plus tôt pour les méridiens situés à l'est et plus tard pour les autres.

La différence est même plus grande qu'on ne le croit pour de faibles distances : ainsi midi a lieu en réalité trente-sept secondes plus tard à l'extrémité ouest de Paris qu'à son extrémité est ; à Brest, midi vrai a lieu vingt-sept minutes et dix-neuf secondes plus tard qu'à Paris. Un aviateur qui, à midi précis partirait de Paris vers l'ouest à la vitesse de 288 kilomètres à l'heure, conserverait indéfiniment le soleil à son méridien, c'est-à-dire qu'il serait sans cesse réellement midi pour lui.



Avant 1891, les horloges des principales villes de France étaient mises à l'heure locale ; il fallait sans cesse régler sa montre quand on voyageait ; c'est alors qu'une loi (14 mars 1891) décida que, dans le but d'éviter les inconvénients qui en résultaient pour les chemins de fer, l'heure légale dans toute la France serait celle qui est réglée sur le méridien de Paris.

C'est pour, des raisons analogues qu'un grand nombre de nations se sont concertées pour mettre en concordance leur manière de mesurer les heures. Un congrès international réuni à Washington décida à une grande majorité que la Terre serait divisée en vingt-quatre « fuseaux horaires » séparés par des méridiens bien définis distants chacun, de 15 degrés (de façon à réaliser au total les 360 degrés de la circonférence terrestre), que l'heure légale serait la même à l'intérieur de chaque fuseau et qu'elle augmenterait conventionnellement ou retarderait d'une heure suivant qu'on passerait dans un fuseau situé à l'est ou à l'ouest du précédent.

Ainsi l'Europe est divisée en trois grands fuseaux ; quand les horloges légales des pays situés dans le fuseau oriental marquent midi, il est seulement onze heures du matin dans le fuseau central et, dix heures dans le fuseau occidental dont fait partie la France. Celle-ci avait tout d'abord refusé d'adhérer à cette convention internationale, parce que le méridien adopté pour régler l'heure de ce fuseau (et par là même celle de tous les autres) est celui de Greenwich et non celui de Paris, qui en diffère de neuf minutes vingt et une secondes.

La loi de mars 1911 qui était en passe d'être promulguée revenait donc à décider que l'heure légale en France était, en réalité, non celle de Paris, mais celle de Greenwich. Aussi certaines personnes considérèrent cette mesure comme une abdication ; elles remarquèrent que si elle eût été adoptée à l'époque où le vieil astronome Janssen, au nom de la France, refusa de s'y associer au congrès de Washington, elle eût été tenue par beaucoup pour une sorte de Waterloo scientifique. Ces mêmes personnes se souvenaient que depuis que Louis XIV fit poser solennellement à l'Observatoire de Paris cette petite ligne de marbre qui définit le méridien zéro de l'Observatoire, celui-ci avait eu une longue et brillante carrière, et avancèrent que l'abandonnant, c'était laisser mourir un peu du passé de la France.

Les avantages pratiques qui ressortaient de la nouvelle loi justifèrent néanmoins le petit sacrifice qu'elle comportait. En outre, il convenait de garder à l'esprit que l'heure et le méridien initial adopté n'étaient après tout pas seulement anglais, mais également bien français, puisque le méridien de Greenwich traverse la France, et passe notamment par Saumur. Et certains de suggérer de décider que l'heure légale de la France serait dorénavant celle de Saumur qui, déjà capitale équestre de notre pays, en deviendrait aussi la capitale horaire !

FRANCK FERRAND

Un jour dans l'Histoire

[Suivre l'émission](#) ▾

9 mars 1911 : la France adopte le méridien de Greenwich

[FRANCK FERRAND](#) - 05h55, le 09 mars 2017

Chaque matin, Franck Ferrand nous fait revivre l'histoire à travers les évènements qui ont marqué la date du jour.

Nous sommes le 9 mars 2017, mais en quel 9 mars partons-nous ?

Le 9 mars 1911, jour de capitulation pour la France ! Pas une capitulation militaire, une capitulation scientifique ! Ce jour-là, en effet, la France, en adoptant le méridien de Greenwich, abandonne le méridien de Paris, c'est-à-dire la référence horaire qu'elle entendait imposer au monde.

Mais pourquoi la France a-t-elle cédé ?

Elle n'a pas eu le choix ! De longues négociations ont été menées avec le reste du monde, depuis la Conférence internationale de Washington, en 1884. Cette réunion de 25 pays avait pour but de mettre tout le monde d'accord en matière de calcul horaire ! Cela passait par un découpage du globe en 24 fuseaux de 15° chacun, et par le choix d'un méridien 0, c'est là que les choses deviennent politiques.

Ce ne sont donc pas les scientifiques qui ont choisi ?

Parfois, les scientifiques s'effacent devant les diplomates. Il y avait trois méridiens possibles : celui de l'île de Fer, aux Canaries ; celui de l'observatoire de Paris (défendu par la France) et celui de Greenwich, en Angleterre. D'où un bras de fer les habituels frères ennemis : la France et la Grande-Bretagne, les puissances dominantes de l'époque. Finalement, ce sont les Britanniques qui l'emportent. En contrepartie, ils ont promis d'adopter le système métrique.

Mais est-ce que vous nous parlez de 1884 ou de 1911 ?

Mais c'est toute la question ! La conférence a eu lieu en 1884, et l'adoption seulement le 9 mars 1911 ! Autant dire que la France, dans cette histoire, a freiné des quatre fers ! Le méridien de Paris n'a donc pas été retenu comme méridien 0, mais il a laissé des traces dans plusieurs communes de France. Notamment chez moi, à Villers, où sa ligne est représentée au bord de la mer. À Paris, il est matérialisé par 135 médaillons fixés au sol, portant tous le nom d'Arago, qui l'avait calculé.

9 mars 1911

La France adopte le méridien de Greenwich

Par une loi du 9 mars 1911, la France renonce à imposer le méridien de Paris comme référence temporelle et point de départ des fuseaux horaires. Elle se rallie comme le reste du monde au méridien de Greenwich, ville proche de Londres, où se situe l'observatoire royal anglais. Ce méridien passe à proximité du Havre, de Caen et du Mans.

C'est ainsi que dans la nuit du 18 au 19 mars 1911, toutes les horloges de France s'arrêtent à minuit pour repartir 9 minutes et 21 secondes plus tard afin de se mettre en concordance avec le temps universel (*Greenwich Mean Time*, en abrégé « GMT » ou « temps moyen à Greenwich »).

herodote.net
LE MÉDIA DE L'HISTOIRE

Le 9 mars 1911, la France adopte Greenwich

« L'heure légale en France et en Algérie est l'heure, temps moyen de Paris, retardée de neuf minutes vingt et une secondes. » Cette fois, c'est fait ! La pilule a été dure à avaler mais la loi du 9 mars 1911 entérine la « défaite » tricolore : après l'avoir longtemps résisté, la France « se met en concordance avec le système universel des fuseaux horaires ». C'est la fin d'un long bras de fer plus politique que scientifique entre « les deux nations dominantes de l'époque » : la Grande-Bretagne et la France.

Décalage de moins de dix minutes

En réalité, sur le papier, l'affaire était déjà pliée depuis octobre 1884, lorsque vingt-deux des vingt-cinq pays participants à l'International Meridian Conference de Washington avaient choisi le méridien défendu par l'observatoire de Greenwich, près de Londres, comme méridien international (ou méridien 0) référence de longitude. En contrepartie, les Britanniques victorieux s'étaient engagés à adopter le système métrique.

Vexé et déçu de ne pas avoir réussi à imposer son méridien, Paris ne s'est pas pressé pour régler ses horloges à l'heure universelle. Cette crispation transparaît d'ailleurs dans le texte de la loi du 9 mars 1911, qui annonce la



Dans l'édition du 11 mars 1911, L'Ouest-Éclair (ancêtre d'Ouest-France) annonce le changement de l'heure légale en France dû à la reconnaissance du méridien de Greenwich comme méridien international de référence. PHOTO: O.F.

modification de l'heure légale française sans jamais citer Greenwich.

Le décalage horaire en France a lieu dans la nuit du 10 au 11 mars 1911. « Nous avons rajeuni, depuis minuit, de 9 minutes et 25 secondes », se trompe L'Ouest-Éclair (à quatre secondes près) avant d'illustrer les conséquences de l'opération d'un surprenant exemple : « Il est vrai qu'il en pourrait résulter ce phénomène piquant : l'enfant qui naîtrait à minuit moins cinq et mourrait à

minuit de l'ancienne heure, se trouverait mort avant d'être né, l'heure ayant reculé et supprimé plus de temps de son existence qu'il n'en pouvait dépenser. »

Le méridien de Greenwich « entre » en Europe continentale par la commune de Villiers-sur-Mer (Calvados) et traverse plusieurs communes du Calvados, de l'Orne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire.

Olivier RENAULT.